

COMMUNE DE TOULOGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018
--	---

L'an deux mille dix-huit et le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Claude CID, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE

Absents excusés ayant donné procuration : Babeth CARDIN-MADERN procuration à Elise ROUBY, Catherine DUMAS procuration à Mireille REBECQ, Marc VALETTE procuration à Rachid ABDOUCHE

Absent excusé : Gaston COUBRIS

Absents : Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Catherine BRET

Le quorum étant atteint, le Maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Il énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décision n°2018/36 : Contrat de location du box de stationnement n° 17 – Parking Co à Mme Andrée LENHARDT ROUSSEAU du 01/08/2018 au 31/07/2024 pour un loyer mensuel de 98,24 € TTC

Décision n° 2018/37 : Aménagement du parc de la Maison Esparre – Mission de maîtrise d'oeuvre attribuée à Archi Concept Avenant n° 2 en plus-value de 5 100,00 € HT.

Décision n° 2018/38 : Contrat de location de l'appartement situé dans le parc de Clairfont à Toulouges Basket Association du 01/07/2018 au 30/06/2024 pour un loyer de 500 € TTC

Décision n° 2018/39 : Contrat de location de l'appartement n° 4 situé 15 rue Gisclard à Monsieur Patrice CAUFAPE du 01/09/2018 au 31/08/2019 pour un loyer de 328,57 €

Décision n° 2018/40 : Attribution du marché public de "démolition des immeubles situés 3-5 rue de la Grangerie et 11 impasse de la Distillerie", à l'entreprise Sempéré et Fils pour un montant de 9 300,13 € TTC

Décision n° 2018/41 : Attribution du marché public de "Construction en co-maitrise d'ouvrage de 20 appartements locatifs sociaux, d'un cabinet médical, d'une maison d'assistantes maternelles, d'un relais d'assistantes maternelles et d'un restaurant séniors :

Lot 1-Gros oeuvre-Villalongue pour 184 051,80 € HT

Lot 2-Couverture-Perpignan Charpente Tradition pour 16 706,20 € HT

Lot 3-Etanchéité-L.C.Y. Pour 4 914,00 € HT

Lot 4-Menuiseries extérieures-Sté Pyrénéenne de Miroiterie pour 40 303,00 HT

Lot 5-Menuiseries intérieures-Clara et Fils pour 44 081,45 € HT

Lot 6-Cloisons doublage faux plafond-Da Costa pour 37 005,89 € HT

Lot 7-Plomberie sanitaire VMC-Cazes pour 124 829,54 € HT
 Lot 8-Electricité-Société Nouvelle d'Electricité pour 36 837,86 € HT
 Lot 9-Carrelage Faïence-Afonso pour 62 219,11 € HT
 Lot 10-Peinture-Atelier Oliver pour 14 647,75 € HT
 Lot 11-Serrurerie-Sud Construction Métallique pour 13 488,86 € HT
 Lot 12-Revêtement de façade-MS Rénovation pour 20 274,64 € HT

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – Budget Commune – Décision Modificative n°3

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, informe l'Assemblée que dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de la Commune, il convient de procéder à des opérations de ventilation de crédits en section d'Investissement, afin de faire face à des travaux de sécurité routière à l'avenue Saisset et au chemin de Las Palabas.

De plus, il faut prévoir le remboursement à l'EPFL, des frais du prêt, concernant le portage financier du 19 avenue Jean Jaurès. Enfin l'achat d'un logiciel de prélèvement à la source et d'un logiciel pour les élections est devenu indispensable.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-247-020 : Aire sportive Mas Puig Sec	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-246-212 : Extension scolaire et associative	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

D-21312-248-211 : Extension maternelle	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-243-822 : Vie des quartiers	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	115 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638-101-020 : Acquisition mobilière et immobilière	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres mobilisations financières	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	115 000,00 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

A la réserve de Pierre MONTEL quant à l'installation de casses vitesses, il lui est répondu que du collège jusqu'au bas de l'avenue Saisset, c'est une zone 30 et les riverains sont très gênés par les nuisances sonores et l'insécurité. Jean ROQUE informe que 7000 véhicules par jour empruntent l'avenue Saisset, avec une vitesse moyenne de 42 km/h. Un groupe de travail, prévu de longue date, s'est réuni et à certains endroits sensibles, il a été proposé d'installer des casses vitesses.

Claude CID demande pourquoi on ne pourrait pas installer ces casses vitesses également sur l'avenue Lavoisier du fait de l'importante fréquentation des véhicules venant de l'avenue Père Pinya et se rendant à Le Soler. Mireille REBECQ précise que les riverains l'ont également demandé.

Jean ROQUE informe l'assemblée qu'une étude ingénierie sur le contournement Ouest de la commune a été demandée au Conseil Départemental.

Vote : 24 voix pour et 1 abstention.

II / INTERCOMMUNALITE

1 – Perpignan Méditerranée Métropole – rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018

En décembre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a rendu un premier avis sur l'évaluation des charges transférées, afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation.

Au cours de cette réunion les élus ont proposé plusieurs modifications qui ont été validées lors de la réunion du 12 juillet 2018. Pour Toulouges, le montant de l'attribution de compensation 2018 se monte à 225 077,00 €.

Jean ROQUE précise que nous avons une attribution de compensation de 63 000,00 € et on a volontairement, pour augmenter l'attribution de compensation et donc les recettes fiscales, pris sur l'excédent du budget des Déchets.

Vote pour à l'unanimité.

2 – SYDEEL66 - Convention tripartite d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique BT, EP et FT «Chemin des Vignes »

Gérard CASTANY, adjoint aux travaux secs et à la vie des quartiers, informe l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux du « Chemin des Vignes ».

Le montant total des travaux s'élève à 24 600,00 € TTC, dont 1 800,00 € TTC, à la charge de la commune pour le financement de la mise en esthétique des réseaux de communication électronique. Depuis le 1er janvier 2016, PMCU exerce la compétence éclairage public et voirie, et supportera les coûts correspondants aux réseaux "Basse tension et éclairage public". Gérard CASTANY précise qu'une convention tripartite sera signée pour coordonner les travaux.

Vote pour à l'unanimité.

3 – SYDEEL 66 – Modifications statutaires

Gérard CASTANY rapporte que par courrier en date du 7 août 2018, le SYDEEL66 informe la commune des nouveaux statuts qui ont été approuvés, à la majorité, par le comité syndical.

La première modification consiste, en la création dans l'article 5 d'un sous article 5.2.5 pour l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle dénommée «infrastructures de communications électroniques ».

La seconde modification concerne l'article 7 qui traite de la durée et des modalités de retrait des compétences optionnelles. Dorénavant, lorsqu'un membre souhaitera reprendre une compétence optionnelle, la délibération du conseil municipal devra être notifiée au Sydeel66 au moins un an à l'avance.

Enfin, lorsqu'un membre souhaitera se retirer d'une compétence optionnelle, il pourra le faire dès la 2ème année, après son adhésion, au lieu de cinq ans auparavant.

Vote pour à l'unanimité.

III / URBANISME

1 – Projet de ZAC « Clairfont III » lieu dit Las Palabas – modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et des différents avis

Laurent ROSELLO, adjoint à l'urbanisme, rappelle que par délibération n° 2016/09/06 du 6 septembre 2016 le Conseil municipal a approuvé le lancement des études préalables à la création de la ZAC et notamment son étude d'impact.

Il indique que préalablement à l'approbation du dossier de création de la ZAC, une étude d'impact a été réalisée puis soumise à l'Autorité Environnementale de l'Etat qui a rendu son avis le 30 juillet 2018 et qui sera mis à la disposition du public durant un mois. Par la suite, le bilan de concertation sera tiré et nous pourrons lancer la procédure de mise en concurrence afin de désigner l'aménageur.

Il informe qu'une délibération est nécessaire pour indiquer dans quel cadre nous devons informer le public. Maître PONS SERRADEIL, notre conseiller juridique, propose de publier l'avis, huit jours au moins avant la date de mise à disposition :

- ☞ dans 2 journaux diffusés dans le département
- ☞ sur le site officiel de la commune
- ☞ par voie d'affichage en mairie

A l'issue de cette publication, l'étude d'impact du projet de création de la ZAC "Clairfont III" lieu-dit Las Palabas et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront mis à la disposition du public durant 1 mois selon les modalités suivantes :

- ☞ sur le site officiel de la ville
- ☞ au service urbanisme
- ☞ sur le site de la DREAL Occitanie à la rubrique correspondante.

Un registre d'observations sera déposé en mairie au service urbanisme.

Un bilan de mise à disposition du public sera présenté devant le Conseil municipal à la suite de cette procédure et tenu à la disposition du public.

Les débats s'articulent autour du timing des différentes phases du projet. Laurent ROSELLO prévoit une pré commercialisation des parcelles en mars, avril 2020, pour des travaux devant débuter en octobre 2020. Le projet est prévu en 3 tranches et devrait se terminer en 2035 pour environ 500 logements. Le traité de concession prévoira certains prérequis demandés par la commune tel que le nombre de pourcentage de logements sociaux, de locations accessions, de parcelles communales, aucun groupement de logements édifiés près des maisons existantes ainsi que le positionnement des voies structurantes.

Jean ROQUE demande qu'une réflexion politique ait lieu pour l'avenir, en matière d'économie et d'implantation des équipements publics (pôle commercial, annexe de la police municipale, équipement scolaire...), une anticipation est primordiale. Il indique que la manière dont est construit l'urbanisme détermine la manière dont les gens vivent.

Claude CID dit que c'est un choix économique et de société, il faut répondre à la demande en densifiant intelligemment et en tenant compte des espaces verts.

Rosy BARANDE précise qu'il faut qu'un maximum d'espaces verts soient créés, afin d'éviter le bétonnage intensif.

Cathy BRET évoque la désertification du centre ancien avec des maisons inhabitées. La réhabilitation de ces maisons semble nécessaire pour que les maisons existantes soient vendues.

Jean ROQUE précise que pour certaines maisons du village, la commune a fait appel à l'EPFL pour en faire les acquisitions et à moyen ou long terme pourvoir faire du logement social. Construire et réhabiliter sur le centre-ville coûte très cher et les outils ne sont pas forcément là. Une participation financière est systématiquement demandée par les bailleurs sociaux, pour chaque logement créés.

Laurent ROSELLO dit qu'auparavant la commune produisait ses logements sociaux avec rentabilité. Aujourd'hui, les mêmes bailleurs sociaux ne peuvent plus sortir des logements de manière raisonnable en raison de leurs charges très élevées. Il ajoute que le Plan Local d'Urbanisme s'effectue sur 10-15 ans environ, dans le cadre d'une négociation entre l'Etat et la Commune. Il faut prouver les besoins en matière d'étalement urbain. Le PLU prévoit notamment des pièces à fournir portant sur la vacance du logement ancien. Une délibération a été prise afin que les logements vacants depuis plus de 5 ans soient imposés à plein tarif comme s'ils étaient occupés. Cette organisation a provoqué la mise des biens sur le marché et petit à petit nous avons constaté une nette amélioration de l'accès au logement dans le centre ancien.

Vote pour à l'unanimité.

2 - Ouvrages de distribution d'électricité - convention de servitudes avec ENEDIS

Laurent ROSELLO informe les élus que la commune doit signer une convention de servitudes avec ENEDIS, qui concerne les parcelles suivantes :

AN 281, rue Berlioz

AN 282, rue Bizet

AN 283, rue Bizet

AN 288, rue Vidal

Les travaux consistent en la pose de câbles électriques en souterrain, sur ces parcelles, d'une longueur totale de 530 mètres.

Vote pour à l'unanimité.

3 - Dénomination d'un giratoire : Ordre National de la Légion d'Honneur

Laurent ROSELLO informe les élus que Monsieur Marcel STANGHELLINI, Président de Comité de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, a sollicité la Municipalité afin de dénommer un giratoire du nom de « l'Ordre National de la Légion d'Honneur ».

Vote pour à l'unanimité.

IV / FONCIER

1 – SDIS – Centre de secours Perpignan Ouest – cession d'une partie de la parcelle AI 285

Laurent ROSELLO informe l'Assemblée que lorsque la ZAC du Mas Puig Sec a été créée, il a été réservé des terrains en zone économique pour l'implantation de la future caserne Ouest, qui va regrouper les communes de Canohès, Le Soler et Toulouges.

Le SDIS a demandé la cession d'une partie de la parcelle AI 285, pour une superficie de 4 844 m². Le géomètre a effectué le nouveau bornage de cette parcelle.

Il précise que cette vente sera effectuée à l'euro symbolique.

Vote pour à l'unanimité.

2- Echange de parcelles dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable du Mas Puig Sec

Laurent ROSELLO informe les élus de l'échange parcellaire entre la Commune et Monsieur et Madame RIBES, afin de réaliser la piste cyclable qui reliera la voie verte Perpignan – Thuir au village de Le Soler, en longeant la Basse à Toulouges.

Cet échange concerne une bande de terrain d'environ 215 m² appartenant à la parcelle AH 335, propriété de Monsieur et Madame RIBES (future emprise de la piste cyclable) qui sera échangée contre une bande de terrain d'environ 315 m² appartenant à la parcelle AH 32, propriété de la commune de Toulouges, jouxtant le terrain de Monsieur et Madame RIBES.

Un géomètre expert sera mandaté dans le cadre de cet échange.

Afin de matérialiser la séparation entre la propriété des époux RIBES et la piste cyclable, la commune s'engage à implanter une clôture ainsi qu'une haie de cyprès.

Claude CID, demande s'il est normal que l'aménagement de la piste cyclable incombe totalement à la commune, étant donné qu'elle est le maillage entre Perpignan – Thuir avec le village de Le Soler. Laurent ROSELLO répond que lorsqu'une piste est interne à la commune, elle n'est pas prise en charge par PMM, mais elle l'est seulement, si la piste se trouve sur une voie intercommunale ou départementale. Des accords ont été signés entre les différentes collectivités.

Claude CID s'interroge sur l'échange des parcelles, car en effet l'échange des superficies se fait au détriment de la Commune. Il s'interroge également sur l'implantation de la clôture et de la haie de cyprès au bénéfice des époux RIBES.

Jean ROQUE répond que le projet de piste cyclable en bord de Basse jusqu'au pont de Le Soler, était prévu depuis longtemps. Il était temps et nécessaire de le mettre en oeuvre.

Vote : 24 voix pour et 1 voix contre.

V / ENVIRONNEMENT

1 – Pépinière Départementale – commande de végétaux

Bernard PAGES, conseiller délégué à l'agriculture, informe les élus que chaque année, la Pépinière Départementale met à disposition de la commune des végétaux, à l'appui d'une délibération et de la localisation des emplacements prévus. Un dossier doit être envoyé au Conseil Départemental. Vote pour à l'unanimité.

VI / PERSONNEL

1 – Accueil Mairie Centre Ville - renouvellement de travail à temps partiel

Jean ROQUE informe qu'un agent du service « Accueil » Mairie Centre Ville souhaite exercer son travail à temps partiel pour convenance personnelle à raison de 86 %, pour une durée de un an, à compter du 1er août 2018.

Vote pour à l'unanimité.

2 – ATSEM - demande de renouvellement de travail à temps partiel

Jean ROQUE informe qu'un agent du service « A. T. S. E. M », demande le renouvellement de son travail à temps partiel de droit à raison de 80 %, pour une durée de un an, à compter du 1er septembre 2018.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Secrétariat Général - demande de renouvellement de travail à temps partiel

Jean ROQUE informe qu'un agent du service « Secrétariat Général », demande le renouvellement de son travail à temps partiel pour convenance personnelle à raison de 90 %, pour une durée de un an, à compter du 1er septembre 2018.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Crèche La Claire Fontaine – demande de renouvellement de travail à temps partiel

Jean ROQUE informe que quatre agents de l'E. A. J. E Crèche La Claire Fontaine ont demandé le renouvellement de leur temps partiel pour convenances personnelles à compter du 1er août 2018, pour une durée de 5 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Trois agents ont demandé à travailler à 90 % et un agent à 50 %.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Création d'un poste d'Ingénieur Territorial ou de Technicien Territorial

Jean ROQUE informe que le 6 septembre 2018, le jury de recrutement se prononcera sur le choix du candidat pour le poste de responsable des services techniques en remplacement de Charles GARRIGUE.

Pour ce faire, et en fonction du candidat qui aura été retenu, le Conseil municipal doit créer un poste d'Ingénieur Territorial ou de Technicien Territorial.

Vote pour à l'unanimité.

A l'issue de l'ordre du jour, Jean ROQUE informe l'Assemblée des manifestations du week-end à venir et notamment l'accueil de la Cup de Wembley avec l'association Toulouges XIII sur le stade municipal. A cette occasion la première pierre du futur club house du Rugby à XIII sera posée.

Séance levée à 20h15

La secrétaire de séance,

Catherine BRET